

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt deux, le 5 avril, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 30 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 13 Votes Pour : 13 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences N° 2022-30B
--	---

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand ISOART Jean-Michel, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard, ESTRADE Pierre, HELARY Yann, MOUNIQ Jean.

Absents : MM LACAZE Noël (excusé), RIVIERE Alain.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80% du SMIC brut sur la base d'un volume horaire de 30h hebdomadaire retenu pour le calcul.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé à durée déterminée, régi par le Code du travail.

Monsieur le Président propose donc, de créer un emploi non permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural, dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, à compter du 16 avril 2022, dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 6 mois ;
- Durée hebdomadaire de travail : 35h00 ;
- Rémunération : 1715.66 € brut.

Et de l'autoriser à signer la demande d'aide avec Pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec le salarié.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural, dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, à compter du 16 avril 2022, dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 6 mois ;

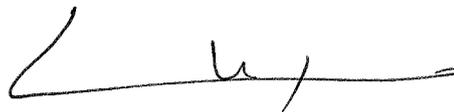
- Durée hebdomadaire de travail : 35h00 ;
- Rémunération : 1715.66 € brut.

- **AUTORISE** monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU